le lendemain soir.

L'Hon. Proc.-Gén. CARTIER—J'ai proposé cet ajournement à une heure plus avancée de la soirée; l'horloge de votre côté mar-

quait plus de 101 heures.

L'Hon. M. LAFRAMBOISE—Eh bien! Je puis dire que l'horloge ministérielle marquait l'heure que j'ai indiquée, et je ne crois pas me tromper en disant que ces deux hor loges s'accordent ordinairement mieux que nous ne le faisons nous-mêmes. (Ecouter! et rires.) En terminant, M. l'ORATEUR, je ne crains pas de dire qu'il n'y a pas de préoddent dans notre histoire parlementaire d'une conduite aussi indigne. Je dis que le gouvernement a l'intention d'envoyer sa mesure en Angleterre pour la faire sanctionner avant que le peuple de ce pays n'ait eu le temps de la juger et que ses représentants n'aient eu occasion de l'amender en aucune manière. Cette mesure ou cette nouvelle Constitution, après qu'elle aura ainsi reçu la anction du gouvernement impérial, devra être acceptée par le Bas-Canada, qu'elle lui convienne ou non. (Ecoutez! écoutez!) Eh bien! M. l'ORATEUR. j'ose espérer qu'il y aura plus d'indépendance parmi la députation Bas-Canadienne que nos ministres veulent bien le croire, et que nos députés Bas-Canadiens ne consentiront pas à se laisser ainsi conduire comme des écoliers par leurs chefs. On nous a promis au commencement de la discussion, que tous les députés auraient l'occasion d'exprimer leurs vues sur le projet et d'y faire des amendements s'ils le jugeaient à propos, et aujourd'hui, le ministère, foulant aux pieds toutes ses promesses, nous pose ainsi son ultimatum: vous devez adopter le Projet qu'on vous soumet sans essayer d'en changer un seul mot. Pour ma part, M. PORATEUR, je croirais manquer à mon devoir de représentant si je n'enregistrais mon protet contre une pareille conduite et un oubli aussi scandaleux de tout principe de gouvernement responsable. (Applaudissements.)

M. M. C. CAMERON—Je regrette beaucoup, M. l'Orateur, d'être obligé de m'adresser à la chambre une seconde fois
aujourd'hui sur le même sujet, mais je veux
repousser le plus énergiquement possible
l'insinuation que vient de faire l'hon. procureur-général du Haut-Canada contre les
députés opposés au projet de confédération,
et par laquelle il donne à entendre que nous
sommes poussés à en agir ainsi par le désir
de voir le Canada s'annexer aux Etats-Unis,

que par conséquent notre opposition est factieuse, et que nous n'avons aucune bonne raison à faire valoir pour retarder la considération de la question. En ce qui me regarde, M. l'Orateur, je déclarcrai qu'il n'y a peutêtre pas dans cette enceinte, cu plutôt dans toute l'Amérique du Nord, un homme qui désire moins que moi de voir se changer les relations actuelles entre la métropole et ces provinces. (Ecoutez! écoutez!) Je me laisse guider dans l'opposition que je fais à ce projet par l'appréhension qu'en le laissant s'accomplir de la façon dont on se le propose, il ne soit plus propre à nous faire arriver à l'annexion, dont on fait aujourd'hui un si grand épouvantail, que tout ce que pourrait combiner les hon. ministres en un demi-siècle de temps avec la constitution actuelle. On semble nous considérer comme des obstacles, M. l'ORATEUR; mais qu'on veuille donc se rappeler les circonstances de ce débat. Ainsi qu'on l'a déjà dit, il fut d'abord proposé que la question serait considérée comme dans un comité de toute la chambre, et qu'afin de maintenir l'ordre et de pouvoir dépêcher d'autres affaires, l'ORATEUR gardat le fauteuil. Quoique l'hon, procureur-général du Haut-Canada n'envisage pas cette proposition comme nous l'avons envisagée de ce côté de la chambre, je reste néanmoins persuadé que l'intention de l'hon. monsieur était de donner à la discusion la même liberté que si l'Orateur n'eût pas été au fauteuil. (Ecoutez ! écoutez !) Que firent alors les hon ministres? Ils témoignèrent le désir d'exposer leur projet avec tout le soin qu'ils entendraient, de prendre pour cela tout le temps nécessaire et de pouvoir parler sans être interrompus: l'opposition y consentit de bon cœur, et pas une seule interruption ne partit de la gauche de la chambre durant leur cinq longs discours. (Ecouter!) Cependant, aussitôt qu'ils ont agi comme ils ont voulu, et que nous avons témoigné à notre tour le même désir, c'est-à-dire, de pouvoir exposer nos vues et de répondre par ordre aux discours ministériels, l'on s'y oppose de la manière la plus arbitraire. C'est l'hon. procureur-général du Bas-Canada qui réclama le droit de répliquer à tout ce qu'on dirait de ce côté-ci de la chambre. (Recutes! écoutes!) Puis c'est l'hon. procureur-général du Haut-Canada qui proposa que la discussion eût la préséance sur tout le reste et fut reprise tous les soirs à sept heures et demie jusqu'à la fin : à cela, l'opposition y consentit encore. Il y avait peu de temps que cette